

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 10 JUIN 2016

A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire

Etaients présents : HOMBERT Liliane, BESIN Gérard, BENSEL Céline, VOGT Dominique, INVERNIZZI Corinne, RIEFFLE Edith, DONZÉ Marie-Thérèse, PETER Céline (*jusqu'au point n°7 – absente à compter du point n°8*), ANTONY Sandrine, BEAUDELOT Florent, SEILER Michel, SITTLER Francine

Absents excusés : VALENTE Victor, SANTORO Samuel, BERINGER Emilie, SIMON Matthias, SARTORIO Etienne, BERINGER Ludovic

Procurations : VALENTE Victor à BESIN Gérard
SANTORO Samuel à HOMBERT Liliane
BERINGER Emilie à BERINGER François
SIMON Matthias à VOGT Dominique
SARTORIO Etienne à SEILER Michel
PETER Céline à INVERNIZZI Corinne à compter du point n°8

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2016
2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
3. CIMETIERE STE COLOMBE – AMENAGEMENTS
4. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE
5. CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS – PROJET D'ABRIS DE VELOS
6. MISE EN PLACE DE LA G.E.D.
7. PERISCOLAIRE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
8. ACHAT PHOTOCOPIEURS ECOLE
9. DIVERS ET COMMUNIQUES

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2016

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 18 rue des Erables, cadastré section 11 parcelle 537
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 5 rue de l'Etang, cadastré section 2 parcelle 113/16
- Signature d'un contrat de téléphonie avec la société NOREST TELECOM

3. CIMETIERE STE COLOMBE – AMENAGEMENTS

En réunion du 5 septembre 2014, le conseil municipal validait l'installation d'un columbarium au cimetière Ste Colombe mais reportait la création d'un espace cinéraire (décaissement, pose de bordures et installation d'un premier bloc de 4 tombes cinéraires).

Céline BENSEL propose la réalisation de cette opération et présente les devis actualisés à cet effet. Le projet s'élève à un montant total de 11 897,10 € TTC.

Suite à l'exposé de Céline BENSEL, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de réaliser l'opération de décaissement, pose de bordures et installation d'un premier bloc de 4 tombes cinéraires
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2016

4. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Gérard BESIN rend compte des propositions de la commission « Technique » qui s'est réunie le 26 mai 2016.

▪ Aménagement de la rue du Canal d'Alsace :

Le conseil municipal valide les différentes propositions de la commission suite au projet d'aménagement imaginé par le cabinet SETUI. Une nouvelle réunion aura lieu début juillet avec SETUI afin d'affiner le projet et de se positionner sur certains points restant en suspens (installation de feux tricolores, position du Monument aux Morts, destination à donner aux places centrales...).

▪ Chantier de renouvellement du réseau d'eau potable :

Le chantier rue Alma et rue de la Carrière s'est très bien déroulé. Le programme de renouvellement des réseaux d'eau sera poursuivi en 2017 avec la rue du Château d'Eau. Le sujet sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal.

▪ Taille de la haie rue du Canal d'Alsace :

La haie entre la fin de la rue et la RD 52 sera taillée au courant de l'été. Son arrachage est programmé pour la Journée citoyenne 2017.

▪ Remplissage de piscine :

Les particuliers peuvent aujourd'hui faire une demande à la mairie pour se brancher sur un poteau d'incendie afin de pouvoir remplir une piscine. Cela nécessite le paiement des mètres cubes d'eau ainsi consommés et la mise à disposition d'un agent technique.

Ce système occasionne toutefois des gênes importantes :

- Le débit génère une consommation anormale d'eau qui a pour conséquence de « vider » le château d'eau et donc de déclencher des alarmes
- L'agent technique passe parfois beaucoup de temps à assister les particuliers à cette manœuvre
- Les réserves incendie ne sont pas dédiées à cette utilisation.

Au vu de ces éléments et sur proposition de la commission, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité de ne plus accorder le remplissage des piscines aux particuliers par l'utilisation des hydrants.

5. CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS – PROJET D'ABRIS DE VELOS

Le Conseil Municipal des Enfants mène chaque année un projet phare et dispose, pour le réaliser, d'une enveloppe de 1 000 €. Cette année, les enfants ont souhaité se pencher sur les abris à vélos car ceux déjà en place dans la cour de l'école ne suffisent plus.

Liliane HOMBERT expose le travail réalisé par les enfants : définition du besoin, étude des catalogues en fonction du modèle, du prix... Le choix s'est porté sur une structure dont le montant de 1 925,24 € TTC dépasse l'enveloppe allouée. Liliane HOMBERT précise par ailleurs qu'il s'agit d'un modèle identique à l'existant, acheté en 2009 pour plus de 2 000 €.

Après discussion, le conseil municipal, à 14 voix POUR et 4 voix CONTRE,

- **ACCORDE** au conseil municipal des enfants l'enveloppe exceptionnelle de 1 925,24 € correspondant à l'achat d'un abri à vélos à mettre en place dans la cour de l'école Les Tilleuls

Céline PETER précise que les votes « contre » ne signifient pas que les votants s'opposent à l'ajout d'abris de vélos dans la cour, ce vote marque plutôt leur étonnement quant au coût élevé de ce type de structure.

Liliane HOMBERT rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux a été invité à assister aux réunions du conseil municipal des enfants et que, de ce fait, les remarques à posteriori son malvenues.

6. MISE EN PLACE DE LA G.E.D.

Dans la conjoncture économique actuelle et au regard des nouvelles pratiques administratives qui en découlent, la mise en place d'une gestion électronique du fonds documentaire devient primordiale (exigence de dématérialisation de plus en plus prégnante, nécessité d'optimiser le classement, harmonisation des procédures et traçabilité des documents...).

La mairie souhaite entrer dans ce processus de modernisation en mettant en place une G.E.D. (gestion électronique de documents). Plusieurs devis ont été sollicités à cet effet.

Vu les solutions proposées, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de signer un contrat avec la société CANON pour l'achat de l'outil « Therefore » à 7 152 € TTC
- **CHARGE** Marine WAGNER de la gestion et du déploiement du projet

7. PERISCOLAIRE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Dans le cadre de sa compétence périscolaire et extrascolaire, la communauté de communes Essor du Rhin s'est substituée de plein droit à la commune de Blodelsheim. Une convention de mise à disposition de l'ensemble des

biens, équipements et services dédiés à l'accueil périscolaire doit donc être établie entre la commune et la communauté de communes.

Après exposé, le conseil municipal,

- **VALIDE** la rédaction d'une convention de mise à disposition des locaux voués au périscolaire de la commune de Blodelsheim à la communauté de communes Essor du Rhin
- **CHARGE** M. le Maire de sa rédaction

M. le Maire en profite pour revenir sur les décisions liées à l'organisation du périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2016. Il en rappelle les étapes successives par l'exposé suivant :

Au vu du faible taux d'occupation des locaux du Presbytère (quelques réunions du Conseil de Fabrique et de la Chorale), la commune envisageait d'utiliser le rez-de-chaussée du Presbytère pour y faire évoluer le service périscolaire, notamment par la proximité immédiate de l'école maternelle. Il était alors projeté d'utiliser ces locaux sur le temps de midi, pour y faire déjeuner les élèves de maternelle.

Après un avis favorable émis par le Conseil de Fabrique, la solution a été travaillée pendant plusieurs semaines avec divers partenaires (Jeunesse et Sport, communauté de communes Essor du Rhin, Fédération des Foyers-Clubs, Protection Maternelle et Infantile, architectes...). Le projet a par ailleurs été annoncé publiquement aux parents concernés lors d'une réunion le 19 mai 2016 à la salle des fêtes.

Dans l'intervalle, les inscriptions au périscolaire ont évolué à la hausse. Aussi, il a été reconnu comme indispensable le fait d'utiliser les locaux également pour les N.A.P dans l'après-midi. Le Conseil de Fabrique en a alors été informé.

A la suite d'une réunion interne du Conseil de Fabrique en date du 6 juin 2016, ses membres se sont prononcés en faveur d'une utilisation prioritaire des locaux du Presbytère par le Conseil de Fabrique : utilisation exclusive du bureau de l'entrée et d'une salle de réunion, demande que les tables soient remises en place après le repas, etc.

L'utilisation des locaux par le périscolaire engendrant des aménagements intérieurs ainsi qu'un nécessaire besoin de disposer prioritairement des locaux, la solution proposée par le Conseil de Fabrique ne permet pas à la commune d'utiliser les locaux pour organiser l'accueil périscolaire dans de bonnes conditions.

Face à ce constat, une réorganisation du service périscolaire a dû être imaginée rapidement :

- ⇒ L'accueil périscolaire sera augmenté de 40 à 60 places
- ⇒ Les repas de midi seront pris par tous les enfants (maternelles et primaires) à la Farandole. Ainsi, l'ensemble de la surface sera réquisitionnée pour le déjeuner.
- ⇒ Après le repas, les enfants retourneront dans leurs écoles respectives pour un temps d'activité avant de démarrer l'après-midi en classe.

A l'écoute des débats, les membres du conseil municipal s'offusquent du manque de bonne volonté du Conseil de Fabrique et déplorent unanimement une situation regrettable pour les enfants.

Michel SEILER, en sa qualité de membre du Conseil de Fabrique, précise que le conseil de fabrique n'a jamais été contre l'utilisation du Presbytère par le périscolaire, mais sous certaines conditions.

M. le Maire lui répond que ces conditions sont incompatibles avec un bon fonctionnement du service.

8. ACHAT PHOTOCOPIEURS ECOLES

Le parc copieur des écoles (un à l'école Dewatre et un à l'école Les Tilleuls) est arrivé en fin de vie. L'obsolescence de ces copieurs et l'impossibilité de remplacer les pièces défectueuses nécessitent un remplacement rapide des machines.

Sur proposition, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'offre financière de la société CANON FAC-SIMILE pour un coût de 4 740 € TTC pour les deux copieurs

9. DIVERS ET COMMUNIQUEES

a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées en Mairie depuis la dernière réunion :

- déclarations préalables n° 16 B 0012 à 0016

b) Informations de la communauté de communes « Essor du Rhin »

Fusion des communautés de communes : la nouvelle intercommunalité, née de la fusion des communautés de communes Essor du Rhin et Pays de Brisach, s'appellera communauté de communes « *Pays Rhin-Brisach* ».

Le cabinet KPMG qui accompagne la fusion a établi un rapport d'étude. Le document est consultable en mairie.

PLUi : la procédure est lancée. Le projet coûtera 162 000 € sur 3 ans. Les communes seront appelées à se positionner au fil de l'avancement du projet.

c) Bilan Journée citoyenne

Gérard BESIN indique que l'édition 2016 a rassemblé 224 participants, contre 203 en 2015.

Il remercie vivement les volontaires, responsables de chantiers et toutes les bonnes volontés qui ont contribué à la réussite de cette journée de travail conviviale et efficace. Les chantiers se sont bien déroulés, le retour de la population est très positif et encourage à la suite de cette aventure.

La station de relevage ainsi que la parcelle communale rue du Marché sont deux gros chantiers qui se sont étalés sur deux ans, le résultat final est remarquable.

d) Divers

L'inauguration du sentier botanique s'est bien déroulée. Le Maire remercie l'ensemble des personnes présentes ainsi que ceux qui se sont particulièrement investis dans la réussite du projet.

Les membres du conseil municipal saluent l'idée du fleurissement du village sur le thème de l'Euro. Le résultat original est très apprécié.

Sandrine ANTONY signale des aboiements réguliers de chiens dans l'AFU Tiergarten. Les riverains s'en plaignent mais les propriétaires ne semblent pas agir en conséquence.

La séance est levée à 22 H 20.

Blodelsheim, le 17 juin 2016

Le Maire,



François BERINGER